

## Evolution des principes pour l'action antimines

À la fin de l'année 1997, juste avant la signature de la Convention d'Ottawa, Handicap International, Mines Advisory Group et Norwegian Peoples Aid ont publié un document commun dans lequel ils énonçaient certains principes fondamentaux pour les opérations de l'action humanitaire contre les mines (enquêtes, déminage et sensibilisation aux dangers des mines). Ces principes traduisaient la préoccupation de ces agences, qui souhaitent préserver un fort caractère humanitaire à l'action antimines, un domaine dont on entend dire presque chaque semaine qu'il n'est qu'une industrie.

Ces trois organisations ont encouragé la communauté impliquée dans l'action antimines à tenir compte de ces principes pour son action future et ont proposé d'apporter leur soutien à d'autres organisations – non gouvernementales, commerciales ou autres – qui tiendraient compte de ces principes fondamentaux dans la planification et la mise en œuvre de leur action. Deux ans plus tard, après l'évolution considérable de ce secteur, il nous semble important d'examiner à nouveau ces principes et de voir ce qui a été fait ou non pour les concrétiser.

### LE BESOIN D'UNE ANALYSE OBJECTIVE DES BESOINS DES COMMUNAUTÉS TOUCHÉES PAR LES MINES ET L'ORGANISATION ET LA CONDUITE DES OPÉRATIONS QUI S'IMPOSENT

Les levés de niveau 1 menés dans les pays touchés par le problème des mines et l'ensemble des missions d'évaluation effectuées par l'Organisation des Nations Unies (ONU) sont deux séries de mesures qui permettent de combler les lacunes sur les besoins réels des communautés touchées. Des programmes d'action antimines ont été créés en Afghanistan, au Cambodge, en Angola et au Mozambique juste avant la conclusion de la Convention d'Ottawa, et le programme pour la Bosnie a pratiquement coïncidé avec l'ensemble du processus d'Ottawa. Ces différents programmes ont commis une erreur – chacun à leur manière – en partant du principe que l'action antimines concernait uniquement les mines. Cette attitude a trop souvent conduit à des « chasses aux mines » qui semblaient parfois chercher davantage à justifier une capacité lourde et coûteuse qu'à instaurer une véritable opération organisée et parfaitement adaptée. Les expériences sont différentes mais, depuis quelques années, des efforts ont été entrepris pour indiquer aux différents programmes comment répondre davantage aux véritables priorités et viser les personnes devant bénéficier des actions

entreprises. Plusieurs programmes nationaux ont été mis en place depuis la conclusion de la Convention d'Ottawa, mais la plupart restent prudents dans leur action. La situation du Kosovo est un très bon exemple. La coopération remarquable qui s'est instaurée entre les groupes de déminage, les organismes d'aide et l'ONU a déjà produit des résultats concrets. Le programme mondial de levés de niveau 1, une initiative menée essentiellement par les organisations non gouvernementales (ONG), vise à soutenir d'une manière pratique l'élaboration de capacités adaptées. Les relevés serviront à définir plus précisément l'ensemble des besoins de la communauté par l'analyse des conséquences sociales et économiques des mines, et à mettre au point des capacités de déminage adaptées au danger et au contexte de la région touchée. En outre, les missions d'évaluation conduites par l'ONU visent à attirer l'attention de la communauté internationale sur les besoins des pays touchés et, en même temps, à inciter les gouvernements à soutenir d'éventuelles actions et à leur faire prendre conscience de leurs responsabilités et du rôle qui leur incombe pour concrétiser l'action antimines.

Les ONG ont pris l'initiative de développer de petites unités d'action antimines. Il s'agit, là aussi, d'un moyen permettant d'adapter de façon plus rapide et plus efficace les opérations aux besoins des communautés touchées et aux dangers qui les menacent. Une unité d'action de grande envergure reste cependant indispensable, mais elle présente souvent l'inconvénient d'être incapable de gérer la multitude des petites tâches qui, dans bien des cas, constituent l'essentiel de l'action à long terme. Pour s'acquitter d'une mission de grande envergure à laquelle elles peuvent se trouver confrontées, les petites unités peuvent toujours s'associer. Le principal obstacle est le montant des investissements préalables nécessaires pour payer la logistique et assurer les activités des petites unités.

La multiplication des activités des petites unités explique la polyvalence croissante de leur personnel. Aujourd'hui, de nombreuses unités de déminage connaissent non seulement les méthodes de déminage manuel, mais aussi les techniques de neutralisation des explosifs et munitions, de déminage des bâtiments, d'établissement de relevés et de collecte de données. Les petites unités, qui sont toujours plus nombreuses, deviennent ainsi très polyvalentes. En outre, toujours plus d'acteurs acquièrent de l'expérience, et gagnent en efficacité, pour ce qui est de la combinaison de chiens ou de machines avec des techniques manuelles, ce qui nécessite souvent l'intervention de plus petites unités. Les petites unités présentent aussi un avantage du point de vue de la formation et permettent de limiter le temps perdu. En effet, si la formation aux techniques manuelles de déminage peut être relativement rapide, qu'il s'agisse de petites ou de grandes unités, une formation complémentaire reste possible pour une ou plusieurs petites unités tandis que se poursuivent les activités de déminage manuel, limitant ainsi au minimum la baisse de l'« efficacité » globale. L'expérience montre également que, sur le plan humain, les petites unités sont plus réceptives aux besoins locaux. L'effectif d'une petite unité peut être recruté sur une zone relativement limitée. Une connaissance culturelle, géographique et linguistique de la zone d'intervention favorise la communication et l'efficacité des activités. La mobilité des petites unités facilite des déplacements plus rapides entre les actions; le petit nombre de personnes impliquées les rend moins impressionnantes et favorise une meilleure communication avec les communautés locales. Enfin, d'un point de vue purement pratique, même si des difficultés financières et administratives demeurent, les petites unités peuvent être, en fin de compte, plus facilement absorbées par des institutions locales, leur apportant leurs compétences attestées et leur expérience pour assurer les interventions efficaces, ponctuelles et indépendantes dont auront besoin, à long terme, tous les pays touchés par le problème des mines.

Les directives de Bad Honef, une autre initiative essentiellement due aux ONG, visent à définir et à exploiter la relation entre déminage et développement. C'est un domaine qui suscite toujours plus l'intérêt des personnes impliquées dans les activités de déminage et les donateurs puisque l'un des critères utilisés pour évaluer l'utilité du déminage est précisément de savoir dans quelle mesure

les surfaces déminées permettent aux communautés d'avoir accès à leur environnement dans des conditions de sécurité accrue. Les opérations de déminage visent non seulement à réduire la vulnérabilité et à multiplier les chances d'accéder aux moyens de production et de survie, mais soutiennent également, dans une optique de développement, la consolidation de la paix et le réaménagement des pays au sortir d'un conflit. Le document de Bad Honef, qui a été révisé au cours des derniers mois, reste trop général pour que l'on puisse en tirer des applications concrètes valables dans tous les cas, mais devrait inciter au développement des capacités locales de déminage pour ce qui est des opérations d'urgence, de réadaptation et enfin du renforcement des capacités de déminage par le biais des institutions locales.

#### ATTITUDE RESPONSABLE CONCERNANT LA PROTECTION SOCIALE DU PERSONNEL DES ORGANISMES IMPLIQUÉS DANS L'ACTION ANTIMINES

Le respect d'une discipline rigoureuse et de procédures éprouvées constitue le ciment entre les activités de déminage et la couverture des démineurs. Il en découle que l'organisme de déminage doit résister aux pressions – d'où qu'elles viennent – l'incitant à obtenir certains résultats en un temps donné et à des conditions financières ou matérielles susceptibles de compromettre la sécurité des activités ou la qualité des résultats. Un nombre croissant de donateurs cherchent à financer les opérations de déminage et à utiliser des contrats et des instruments de contrôle qui ne tiennent pas compte de la nature spéciale des opérations de déminage; une tendance qui risque de favoriser l'apparition d'un contexte d'opportunisme commercial au détriment de la sécurité et de la protection des employés.

Les questions de rémunération et d'assurances sont cruciales et très sensibles. Dans l'ensemble, le secteur a répondu affirmativement à la nécessité de garantir une indemnisation et une réadaptation aux membres de leur personnel qui risquent de perdre la vie ou d'être mutilés sur un champ de mines. D'excellentes assurances sont désormais disponibles à des prix tout à fait raisonnables et sont devenues une condition préalable à la conclusion de la plupart des contrats pour les opérations de déminage. Pour bien gérer cette question, il convient d'évaluer correctement le degré de risque pris par le personnel et le niveau de couverture souhaité. Il semble que ces paramètres soient toujours évalués au coup par coup. Une étude importante des réalités historiques de cette question et de ses implications financières semble donc s'imposer. Le personnel de sensibilisation aux dangers des mines qui se trouve sur le terrain est de plus en plus souvent impliqué dans les activités préliminaires de collecte de données et d'identification des zones suspectes. La frontière entre ces activités et celle d'établissement de relevés est ténue, la seconde exigeant une couverture sociale dont ne bénéficient pas toujours les personnes impliquées dans les activités de sensibilisation aux mines. Celles-ci ne bénéficient pas toutes d'une couverture sociale adaptée et il n'existe pas encore d'instructions permanentes suffisamment restrictives pour les activités de sensibilisation aux mines.

La question de la rémunération doit concilier le besoin d'une indemnisation équitable et la volonté de maîtriser le coût du déminage humanitaire. Il n'existe malheureusement aucune indication et très peu de coordination dans ce domaine. D'un point de vue technique, il s'agit en partie d'une question de marché mais, en définitive, la question de la coordination est certainement la plus importante. Pour être tout à fait franc, si la plupart des ONG tentent d'avoir des salaires qui correspondent à la réalité pour s'assurer de l'attention absolue à plein temps de leurs employés et leur permettre de nourrir leurs familles, l'ONU perturbe généralement cet équilibre dès l'instant où elle entre en scène. Confrontées au risque de perdre ce qu'elles ont investi, en termes de temps et de formation, lorsque le personnel local qualifié les abandonne (logiquement) pour le plus offrant,

les organisations humanitaires se voient souvent contraintes d'adopter des échelles de salaires plus élevées que nécessaire. Curieusement, l'argent que l'ONU utilise pour payer sans compter son personnel provient des donateurs qui réclament précisément que les ONG se montrent plus économes. Le débat se poursuit entre les ONG dans un domaine non réglementé pour lequel il reste encore beaucoup à accomplir.

Bien qu'il soit prévu, dans tous les principes généraux de déminage, que le personnel concerné doit recevoir du matériel de protection, l'adoption et l'emploi d'un tel équipement sur le terrain ne sont pas encore universels, même lorsqu'il s'agit d'opérations soutenues essentiellement par les tenants de ces principes. Lorsque des protections sont disponibles, la plupart d'entre elles sont d'une qualité technique insuffisante pour faire face au danger des mines. De nombreux organismes de déminage ont donc décidé de se mettre directement en relation avec les fabricants pour concevoir des équipements adaptés. L'instauration de ce dialogue est un pas positif, mais il n'existe toujours pas de bonne définition technique de la protection physique « adéquate ».

Le dialogue entre les fabricants et les utilisateurs s'est particulièrement bien développé dans le domaine de la détection de métaux et s'est traduit par de multiples améliorations pratiques et techniques dans les détecteurs manuels. L'on cherche également à utiliser la technologie pour réduire le danger et faciliter le déminage de différentes manières. L'un des exemples les moins évidents est, par exemple, l'utilisation de téléphones cellulaires pour remplacer les radios lorsque celles-ci s'avèrent peu fiables pour des questions de sécurité opérationnelle. Le débroussaillage est une activité longue, difficile et dangereuse à laquelle de nombreux démineurs consacrent entre 70 et 80% de leur temps. Aujourd'hui, on assiste à une multiplication du nombre de machines employées sur le terrain pour débroussailler. Il s'agit de machines, blindées et télécommandées, qui permettent d'accroître la sécurité des démineurs et d'accélérer les activités de déminage.

#### POURSUIVRE L'AMÉLIORATION DES TECHNIQUES ACTUELLES

Aujourd'hui, les machines et les chiens sont utilisés à une plus grande échelle et pour accomplir de plus en plus de tâches différentes. Les ONG mènent un combat d'avant-garde en cherchant à mettre au point des méthodes de certification fiables pour que le recours aux chiens de déminage devienne plus sûr. Pour ce qui est des machines, les utilisateurs et les concepteurs de matériel cherchent de plus en plus à dialoguer. La complémentarité entre les ONG et certains établissements commerciaux est également en pleine expansion puisqu'elle rend possible, par le biais d'engagements contractuels, des dispositifs spéciaux, beaucoup trop coûteux et difficiles à gérer dans le cadre d'une simple opération humanitaire. Il existe déjà plusieurs exemples de ce type aussi bien de l'utilisation de chiens ou de machines de déminage; une démarche qui peut s'avérer très efficace pour le déminage humanitaire.

#### UNE CONCEPTION RÉALISTE ET OBJECTIVE DES NOUVELLES MÉTHODES ET TECHNIQUES DE DÉMINAGE

La plupart des initiatives concernant la mise au point et l'introduction de nouvelles techniques de déminage humanitaire cherchent à impliquer l'« utilisateur final » dès le début du processus. Un certain nombre d'ONG participent à différentes initiatives de ce type grâce à un financement privé ou international. Les concepteurs de ces nouvelles techniques peuvent ainsi connaître les toutes premières réactions des utilisateurs, vérifier les conditions réelles d'utilisation et procéder

facilement à des essais sur le terrain. Quant aux utilisateurs, en particulier les ONG, ils comprennent mieux le processus de conception de ces nouvelles techniques et savent quelles sont leurs capacités réelles. Les initiatives multilatérales, comme le programme Esprit de la Commission européenne, sont probablement le meilleur moyen de canaliser les efforts afin d'obtenir, dès que possible, les techniques nécessaires pour s'attaquer aux problèmes actuels. Les ONG vont rester impliquées dans ce processus.

#### DE LA NÉCESSITÉ D'ÉVITER DES « SOLUTIONS BRICOLÉES » PEU RÉALISTES

Même si l'on rencontre toujours des vendeurs plus ou moins honnêtes, ils sont tout de même de moins en moins nombreux à prétendre avoir découvert l'instrument de déminage parfait. Aujourd'hui, ce qui est peut-être plus dangereux encore ce sont les solutions plus subtiles comme celle qui consisterait à « signaler et oublier » les zones minées. Cette proposition part du principe que certaines zones ne sont, en réalité, utilisées par personne et qu'il serait donc tout à fait acceptable de se contenter de les clôturer, l'excuse suprême étant de dire que quelqu'un finira bien par le faire le moment venu. L'on suppose généralement que cette tâche incombera aux capacités locales. Cependant, personne n'est disposé à expliquer comment cette signalisation sera maintenue au fil du temps, ni à dire quelles seront les capacités disponibles pour effectuer le déminage à l'avenir. La solution consistant à « signaler et oublier » les zones minées correspond-elle réellement à l'engagement pris par les États parties de régler le problème des mines antipersonnel dans les dix années à venir ? Cette question cruciale n'a pas encore trouvé de réponse.

#### AMÉLIORER SANS RELÂCHE LA QUALITÉ DU DÉMINAGE

Le taux attendu d'un déminage de qualité n'a jamais vraiment changé. Il est toujours de 100% et même si un acteur du déminage peut être jugé compétent s'il ne parvient à déminer une zone qu'à 99,6%, l'on estime toujours préférable qu'il élimine les 4 mines restantes sur 1 000. Actuellement les moyens permettant de contrôler et de s'assurer de la qualité du déminage sont en pleine évolution. Il y a souvent confusion entre les termes contrôle et assurance, mais l'objectif final de ces activités (qui sont distinctes) est d'analyser les actions effectuées et les résultats obtenus afin d'éviter toute possibilité d'erreur. Des instructions permanentes précises et complètes, une formation judicieuse, un personnel technique compétent, une maintenance et des chaînes logistiques fiables, un matériel adapté, et d'autres interventions (comme, par exemple, celle de chiens ou de machines) sont des éléments que peuvent gérer la plupart des organismes de déminage. Ils dépendent cependant de jugements subjectifs et la voie est encore longue avant que ne soient établies des normes sans ambiguïtés.

Pour ce qui est de l'efficacité, plusieurs initiatives travaillent déjà à l'élaboration d'indicateurs fiables pour évaluer, d'un point de vue quantitatif et qualitatif, les progrès enregistrés. Ils seront très utiles et inciteront à la poursuite des opérations en cours. Nous devons toutefois rester vigilants et être conscients du risque qu'il y a à instaurer un tel régime. Il pourrait, en effet, nous inciter à établir certaines comparaisons entre les opérations au risque de négliger les différences de contexte et de capacités.

L'on comprend mieux aujourd'hui l'intérêt d'associer le déminage, la sensibilisation aux dangers des mines et l'établissement de levés avec l'aide d'urgence et de développement, même si ce n'est

pas encore une attitude universelle. De meilleurs indicateurs et une coordination accrue ont permis d'améliorer la qualité des services rendus aux communautés et aux autres acteurs impliqués. Les opérations de déminage effectuées dans plusieurs pays sont aujourd'hui examinées pour dresser un bilan, voir comment les terres déminées ont été utilisées et tirer des leçons du passé afin d'assurer aux plus vulnérables un accès équitable aux infrastructures et aux zones qui seront déminées à l'avenir.

La coopération entre les États et les différents acteurs institutionnels et opérationnels et la façon dont ils peuvent s'aider mutuellement sont des aspects cruciaux qui peuvent être encore améliorés. Malgré les progrès enregistrés à certains niveaux, la mise en œuvre de l'action antimines se révèle souvent difficile, aussi bien administrativement que concrètement, en raison de retards et de blocages coûteux et frustrants. Les États et les institutions se doivent de jouer un rôle à un niveau aussi déterminant.

#### SOUTENIR LE TRANSFERT DE COMPÉTENCE AUX POPULATIONS TOUCHÉES

Pour éviter la substitution, il est impératif d'embaucher au niveau local un personnel qu'il convient de former à son tour à la formation ou alors à la gestion, la direction et l'administration de programmes à plus long terme. Rappelons (et ce n'est qu'un exemple parmi d'autres) que la presque totalité des grands programmes de déminage au Mozambique, qui étaient auparavant gérés directement par le personnel d'ONG ou de l'ONU, fonctionne aujourd'hui avec très peu, voire pas du tout, de personnel expatrié. Aujourd'hui, en Bosnie, et au Soudan méridional, des ONG locales spécialisées dans le déminage effectuent régulièrement, au service de leurs propres communautés, des opérations conformes aux normes internationales.

Le soutien technique apporté aux institutions nationales reste un autre aspect important du transfert de compétence. Ce soutien peut être opérationnel, mais les ONG ont plutôt tendance à apporter un soutien pour les activités de gestion ou pour des disciplines très spécialisées, comme la cartographie et la conception de bases de données.

### *Conclusion*

Il existe, bien évidemment, de nombreux liens entre ces différents principes (ainsi que les craintes et le travail qu'ils impliquent) que nous ne pouvons aborder dans cet article. Il nous est également impossible d'évoquer tous les progrès enregistrés et toutes les craintes qui demeurent. La complexité des préoccupations et des résultats est cependant si évidente qu'elle rappelle l'importance d'un dialogue franc et honnête entre les acteurs du déminage et ceux qui soutiennent leurs initiatives. Ce dialogue, tout en restant pratique et concret, doit tenir compte et insister sur les aspects éthiques qui font du déminage l'expression suprême de l'engagement humanitaire.

### *Bill Howell*

Directeur

Département Mines

Handicap International – France

## Après l'élimination des mines terrestres

Laissez-moi commencer par l'histoire vraie de Keth Sokleng du Cambodge. « Je suis née en 1970 à Kandal Stung et je suis aujourd'hui l'aînée de dix frères et sœurs. Sous le régime de Pol Pot, nous avons fui avec mes parents au Battambang où nous avons dû lutter pour survivre. En 1979, nous sommes retournés à Srok Kong Pisey dans le Kompong Speau où mon père a travaillé comme policier et ma mère s'est mise à travailler la terre. En 1981, j'ai pris le chemin de l'école.

Jusqu'au jour où, alors que j'allais chercher de l'eau pour ma famille,... Boom ! Soudain, j'ai eu l'impression d'avoir été frappée par la foudre. Je venais de poser le pied sur une mine et de perdre mes jambes. Je n'avais alors que 12 ans.

L'on m'a transportée au Monks Hospital où je suis restée deux mois. Mes parents m'ont beaucoup aidée, mais j'avais perdu tout espoir dans la vie. Lorsque je suis retournée dans mon village dans le Kandal Stung, je n'avais ni jambes ni fauteuil roulant. Je ne pouvais pas aller à l'école et je suis restée à la maison pendant treize ans. J'avais si honte de mon corps que je n'osais aller ni à la fête khmère du nouvel an ni à aucune autre fête. Le soir, lorsque mes frères et sœurs rentraient de l'école, j'essayais d'apprendre leurs leçons. Cette époque fut très difficile pour moi.

Ma vie a changé le jour où Cambodia Trust est venu dans notre village. Grâce à eux, j'ai pu avoir des prothèses qui m'ont redonné espoir. C'était si difficile de réapprendre à marcher, mes jambes saignaient et je pleurais de douleur. En une année, j'ai appris à marcher. Mais qu'allais-je faire ensuite ? Peu après, j'ai fait la connaissance d'un professeur, Yeth, du Centre of The Dove, un centre de formation du Jesuit Service. Il m'a demandé si j'avais envie d'apprendre. « Apprendre quoi ? lui ai-je répondu. La sculpture, la couture, la menuiserie, le tissage ou l'électronique. Ouah ! J'ai choisi l'électronique. Au début, ce fut très difficile parce que je n'avais été qu'une année à l'école, mais au prix de nuits de travail acharné, j'ai réussi. J'ai également appris le jardinage et je me suis fait des amis, handicapés eux aussi. Le jour de la remise des diplômes, j'ai dansé. J'étais debout sur mes jambes et j'ai pu danser. J'étais si heureuse !

Je fondais de grands espoirs, mais en même temps, je me demandais ce que je ferais après. Comment allais-je gagner ma vie ? Les gens croiront-ils qu'une personne sans jambes puisse réparer leur téléviseur ? La réponse est venue lorsqu'on m'a demandé d'encadrer les nouvelles étudiantes du centre de formation professionnelle. J'ai accepté. Aujourd'hui, pendant les heures de classe, je répare des postes de télévision et continue de me perfectionner; et, après les cours, j'ai un travail, je conseille et j'aide les autres étudiantes qui ont été victimes des mines ou de la polio. »

Keth Sokleng est un miracle de grâce et de charme venue d'un village aujourd'hui débarrassé des mines comme de nombreux autres villages du Banteay Meachey, du Siem Reab ou du Battambang, où les démineurs sont passés. Beaucoup d'autres villages attendent encore les équipes de déminage. Ces villages comptent beaucoup d'hommes, de femmes et d'enfants mutilés – ils sont les victimes les plus évidentes des mines –, mais dans les communautés touchées par ce fléau, tout le monde est victime, d'une certaine façon, de ces « tueurs cachés ».

Il ressort d'entretiens récents avec les handicapés de ces communautés que :

- 9% n'ont pas de logement;
- 68% n'ont pas de logement qui empêche la pluie d'entrer;
- 60% n'ont pas assez de nourriture pendant toute l'année;
- 30% n'ont pas du tout d'eau à cinq minutes de chez eux;

- 47% des enfants des personnes handicapées ne vont pas à l'école;
- 63% n'ont pas de travail en tant qu'ouvriers ou fermiers;
- 49% n'ont pas de terre.

Une fois que les mines ont été enlevées, un long travail reste à faire pour désarmer les cœurs, les esprits et les corps, restaurer la dignité et réconcilier les peuples. Il faut soulager la pauvreté, qui résulte directement de la guerre, de la pollution par les mines terrestres et du blocus de l'aide pour un pays persécuté par les tactiques de conflit par adversaires interposés. Que faire pour venir en aide à ces victimes ?

Un groupe de Cambodgiens victimes des mines et d'amis ont travaillé ensemble pour réfléchir à leur situation et aux conditions de vie dans les villages pollués par les mines. Ils ont parlé avec la population, leur demandant leur avis et des suggestions. Ils ont ensuite dressé une liste qui permettrait de voir si les victimes des mines disposaient du minimum nécessaire pour vivre dans la dignité. Le groupe a également fait, sur chaque point, des propositions simples et concrètes pour dépasser la réalité d'aujourd'hui et tendre vers la vision qu'ils ont d'un avenir meilleur.

En travaillant ensemble pour concrétiser ces propositions et en regroupant les « victimes » dans le cercle de l'amitié, ils espèrent améliorer la santé mentale des victimes des mines ou de la guerre grâce à des méthodes traditionnelles adaptées aux coutumes des Cambodgiens.

### *Indicateurs d'objectif et suggestions pour les victimes des mines et pour les communautés touchées par les mines ou déchirées par les guerres*

1. Les victimes des mines et les villageois handicapés disposent d'un *toit* qui les protègent, eux et leurs familles, contre les intempéries :
  - Fournir du matériel de construction;
  - Organiser des groupes pour réparer et construire les maisons;
  - Former des handicapés à la menuiserie;
  - Fournir des moustiquaires, des couvertures, etc. aux plus vulnérables.
  
2. Les victimes des mines ont suffisamment de *nourriture* :
  - Fournir des vivres d'urgence (riz, protéines, etc.);
  - Distribuer des semences potagères;
  - Organiser des banques de riz;
  - Enseigner des activités simples et polyvalentes de jardinage;
  - Participer à l'élaboration de directives de sécurité alimentaire pour l'ensemble de chaque village.
  
3. Les victimes des mines ont accès, en moins de cinq minutes de marche, à de l'eau qu'ils peuvent boire ou utiliser pour se laver :
  - Les étangs des communautés;
  - Les puits des communautés;
  - Dispositifs d'évacuation des eaux sur le toit des habitations;
  - Stockage de l'eau.

4. Les enfants peuvent aller à l'école et les adultes ont des possibilités de formation :
  - Tricycles pour les enfants handicapés;
  - Soutien des familles;
  - Manuels et fournitures scolaires;
  - Centre d'apprentissage, cours d'alphabétisation, agriculture;
  - Bibliothèques itinérantes;
  - Construire des écoles accessibles aux personnes handicapées;
  - Bourses pour aller au lycée et à l'université;
  - Formation professionnelle;
  - Ressources pour les enseignants et formation en cours d'emploi.
  
5. Les familles ont accès, grâce aux moyens de transport disponibles, à des services de *premiers soins de santé* en une heure et ont la possibilité d'obtenir les médicaments nécessaires :
  - Construire des cliniques dans le village;
  - Médecins bénévoles dans les zones touchées par les mines;
  - Soutien des familles;
  - Prévention antipaludique;
  - Ressources pour les agents sanitaires des villages;
  - Moyens de transport pour les victimes des mines et autres urgences;
  - Assistance chirurgicale pour les nouvelles victimes des mines;
  - Suivi des vieilles blessures.
  
6. Les victimes ont accès à des *possibilités rémunératrices* suffisantes pour subvenir aux besoins de première nécessité de leur famille :
  - Formation professionnelle adaptée;
  - Ressources et formation nécessaires pour une agriculture productive;
  - Prêts pour démarrer de petites activités;
  - Favoriser l'investissement dans les zones rurales.
  
7. Il ne reste *aucune mine* dans les zones d'habitation, d'agriculture et de récréation du village :
  - Avertir le chef du village et les agences de déminage lorsque des mines sont découvertes;
  - Informer le Centre cambodgien de déminage des stocks de mines présents dans le village;
  - Faire pression pour obtenir des fonds pour financer le déminage du village;
  - Participer à la commission supervisant la destruction des stocks.
  
8. Les villageois qui ont perdu leur terre en raison d'une guerre ou des mines ont *droit à une zone déminée disponible ou un autre terrain* :
  - Défendre le besoin de terre;
  - Surveiller les terres déminées;
  - Les victimes des mines participent aux groupes de pression et de décision concernant les terres déminées;
  - Soutenir le processus d'attribution des titres de propriété des terres au Cambodge.

9. Les victimes handicapées ont accès à des *prothèses*, des fauteuils roulants et à un suivi adapté à leurs blessures :
  - Fournir et distribuer des fauteuils roulants, des prothèses, des appareils pour handicapés, des prothèses auditives et d'autres aides pour les aveugles;
  - Suivre le soutien des familles;
  - Conseil par des pairs.
  
10. Le village dispose de *routes* vers les marchés et de *systèmes de contrôle des eaux* :
  - Vivres pour les programmes de travail;
  - Travail communautaire;
  - Proposer des groupes mixtes de soldats démobilisés et de civils pour travailler à la construction des routes.
  
11. Les villageois et les personnes handicapées *s'entraident* ou travaillent ensemble à la réalisation de projets communs, interviennent dans des décisions qui influent sur leur vie et sont impliqués dans les événements socioculturels de leur village :
  - Des handicapés dirigent les projets concernant leur village;
  - Groupes de travail communautaire, groupes autonomes (composés de personnes handicapées et valides);
  - Événements sportifs, divertissants et culturels de la communauté.
  
12. Les villageois sont *conscients des dangers* des mines. Ils n'utilisent ni ne manipulent les mines ou les munitions non explosées à des fins lucratives ou autres :
  - Panneaux signalant le danger dans les zones minées;
  - Sensibilisation aux dangers des mines dans les écoles et les lieux de rassemblement du village;
  - Inciter les villageois à signaler l'existence de mines dans leur village;
  - Apprendre aux parents à sensibiliser les enfants aux dangers des mines;
  - Films vidéo et documents visuels dans les bibliothèques itinérantes.

Les différentes personnes interrogées avaient des opinions très différentes lorsqu'il s'agissait de fixer une priorité. Tun Channareth, ambassadeur de la Campagne internationale pour l'interdiction des mines terrestres, pense que ce qui importe le plus pour un villageois handicapé et sa famille c'est de posséder un lopin de terre. Il pense que les terres déminées doivent être rendues aux personnes qui ont été privées de terre pendant de longues années en raison des guerres, des mines et des déplacements de population. Les gouvernements et les équipes de déminage doivent s'assurer que les terres déminées avec les fonds d'aide humanitaire servent à aider ceux qui en ont été privé et ne contribuent pas à rendre plus riches et plus puissants encore ceux qui sont influents au sein de l'armée, de la police et du gouvernement.

Keth Sokleng veut, pour sa part, que les enfants aient une école et les moyens de s'y rendre. So Cha, qui vit avec six enfants dans une petite hutte qui ne les protège pas contre la pluie, veut simplement que ses enfants aient assez à manger.

Voilà quels sont les besoins ressentis sur le terrain par ceux qui sont le plus touchés par les mines antipersonnel. Les experts des services d'appui psychologique aux personnes traumatisées visent à :

- Rétablir la sécurité;
- Améliorer le contrôle;
- Réduire la crainte et l'angoisse;
- Rétablir les liens et le contact;
- Offrir des soins et un soutien psychologique;
- Réduire le sentiment excessif de honte et de culpabilité;
- Restaurer le sens et le but de la vie;
- Rétablir le sentiment d'utilité et la dignité.

Une fois que les terres ont été déminées, les communautés touchées par le problème des mines s'aperçoivent qu'il reste encore beaucoup à faire pour qu'ils puissent à nouveau vivre en toute dignité et en sécurité. Il y a de nombreuses tâches qu'ils peuvent accomplir ensemble. Ils peuvent faire plus encore avec le soutien d'amis, d'organisations et de donateurs qui veulent d'un monde où les enfants seront libérés de la hantise des mines et enfin libres de danser et de crier leur joie.

En apportant l'assistance énumérée dans ce plan en douze points, les gouvernements, les anciens producteurs de mines antipersonnel et les gens de bonne volonté participeront au respect de la Convention d'Ottawa et transformeront la vie de personnes comme Keth Sokleng.

### ***Denise Coghlan***

Jesuit Service  
Cambodge

